

## **L'uniforme est obligatoire pour TOUS les élèves de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> primaire.**

### Pour tous :

- Chemise (garçons) ou chemisier (filles), polo de couleur bleu clair (pas de t-shirt), sous-pull autorisé en hiver
- pull-over, gilet, cardigan ou sweat-shirt de couleur bleu marine (sans inscription)
- chaussettes ou collants de couleur neutre (bleu ou blanc) et classiques
- les bijoux, colliers, accessoires divers, bandanas et foulard sont interdits
- chaussures classiques ou baskets de couleur foncée et unie (bleu, marron, noir, gris), pas de lacets de couleur autre que les chaussures, pas de talons, pas de tongs ni de baskets blanches

### Pour les filles :

- Pantalon ou jupe de coupe classique et de couleur bleu marine ou jeans foncé, uni et classique. Les robes doivent être portées avec un polo ou un chemisier bleu ciel. Les bermudas sont autorisés par temps chaud. Les shorts (avec ou sans collants), les leggings, les pantalons de jogging, les salopettes ne sont pas autorisés.

### Pour les garçons :

- pantalon ou bermuda de coupe classique et de couleur bleu marine ou jeans foncé, uni et classique. Les shorts, les pantalons de jogging et les salopettes ne sont pas autorisés.

### Tenue de gymnastique :

- short ou cycliste bleu marine
- t-shirt au sigle de l'école obligatoire (en vente chez le professeur d'éducation physique au prix de 8€)
- sandales de gym blanches

### Equipement de natation :

- maillot de bain (pas de bermuda pour les garçons – pas de bikini pour les filles)
- bonnet au sigle de l'école obligatoire (en vente chez le professeur d'éducation physique au prix de 5€)

Les vêtements sont simples, sans excentricité. Ils sont de coupe classique, de couleur unie, sans liseré, ni bord, ni couture de couleur différente. Ils sont propres et de présentation nette et soignée. Le port du col est obligatoire (pas de t-shirt sauf pour la gymnastique).

Pour les filles : pas de coloration dans les cheveux

Pour les garçons : coupe classique – pas de dessin sur le crâne (ligne, flèche,...)

Le port du jeans est autorisé pour autant que celui-ci soit foncé (ni clair, ni délavé) et non-troué ou effiloché. **Le non-respect de cette règle entraînera l'interdiction du port du jeans pour tous.**

Aucun signe distinctif, philosophique ou religieux ne sera accepté.

## **TOUS LES VÊTEMENTS DOIVENT ÊTRE MARQUÉS.**